

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 janvier 2013

Le logement autonome des jeunes

Déclaration du groupe de la CGT

Les qualités du rapporteur étaient réunies pour produire rapport et avis novateur rythmé de 34 préconisations qu'a votés la CGT. Leur construction résulte de débats approfondis visant l'effectivité d'un des droits fondamentaux : le droit au logement.

Avec pertinence, sont soulignées :

La porosité des statuts des jeunes : en formation, salarié, en recherche d'emploi ;

La pénurie globale de logements et l'explosion scandaleuse des loyers, notamment, dans les zones tendues, ainsi que l'insalubrité de certains logements ;

L'absence de revenus, la précarité de l'emploi et la faiblesse des salaires dans les obstacles à trouver un logement. Outre l'augmentation des salaires, cet avis plaide, à notre sens, pour la création d'une allocation d'autonomie jeune.

Le gouvernement doit être attentif au fait qu'un tiers des jeunes sans domicile fixe relève de l'aide sociale à l'enfance ; constat qui interroge sur les moyens des conseils généraux et des travailleurs sociaux pour accompagner les parcours jusqu'à l'autonomie.

Aux dispositions spécifiques et ciblées en direction des jeunes, l'avis adjoint, à juste titre, la nécessité d'une augmentation globale de l'offre de logements et des ressources pour son financement. Il en est ainsi du rétablissement *a minima* du 1 % logement avec un arrêt des ponctions financières de l'État et de la mobilisation de recettes nouvelles comme l'épargne défiscalisée et des taxes afin d'enrayer la spéculation immobilière et réduire le nombre de logements et bureaux vacants. En Ile de France, 45 millions de m² de bureaux vacants ! Nous relevons aussi que la réquisition n'est plus un sujet tabou.

La CGT reste opposée aux exonérations et défiscalisations : résultats limités dans la réponse aux besoins et effets néfastes, comme l'augmentation du prix de vente, des niches fiscales grevant les finances publiques, etc. Recommander leur évaluation au regard de leur efficacité et impact sur les finances publiques est donc judicieux.

La CGT insiste sur quelques préconisations : associer les jeunes à l'évaluation des besoins, adapter l'offre à la diversité des publics (apprentis, étudiants, jeunes en mobilité, jeunes salariés), encadrer les loyers et territorialiser les aides au logement du fait des écarts constatés, le droit au cumul des allocations familiales avec les aides versées aux étudiants, la possibilité de cumul pour deux habitations pour les apprentis, les suppressions du délai de carence et de l'évaluation forfaitaire.

La mise en œuvre d'une garantie universelle des risques locatifs, revendication portée par la CGT, est une avancée. Les conditions d'accès, les risques couverts, l'organisation de son financement et de sa gouvernance font l'objet de préconisations précises que nous partageons.

Cet avis participe à l'exigence de politiques ambitieuses garantissant le droit au logement pour toutes et tous, dont est partie intégrante le droit au logement autonome des jeunes.